

Destinataires : Dentistes, Hygiénistes dentaires, assistantes dentaires, technologues en prothèses et appareils dentaires, offrant des soins au CISSS de la Montérégie-Ouest

Expéditeur : Service de Prévention et prévention et contrôle des infections CISSSMO

Date : Le 14 octobre 2021

Secteur ciblé : ☒ CISSS de la Montérégie-Ouest ☐ Jardins-Roussillon ☐ Suroît
☐ Haut Saint-Laurent ☐ Vaudreuil-Soulanges

Objet : **Soins buccodentaires et soins d'hygiène quotidiens de la bouche en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)**

Mise en contexte

Des soins buccodentaires et d'hygiène buccale quotidienne sont dispensés dans certains de nos établissements.

La perte d'autonomie, physique ou cognitive, entraîne une diminution progressive des fonctions motrices nécessaires à la réalisation de certaines AVQ dont, entre autres, les soins corporels, l'alimentation et le brossage des dents. Une mauvaise hygiène de la bouche contribue à l'accumulation de plaque dentaire et à l'apparition de certaines maladies buccodentaires comme la carie dentaire, la gingivite, la parodontite et la candidose oropharyngée (MSSS, 2019).

« Une étude québécoise réalisée en 2006 chez les personnes âgées hébergées en CHSLD en Montérégie, à Montréal et à Québec a montré que l'état de la santé buccodentaire de ces personnes était déplorable. Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par l'absence en CHSLD de soins d'hygiène quotidiens de la bouche et de soins buccodentaires préventifs et curatifs, incluant les services de confection ou de réparation des prothèses dentaires amovibles adaptés aux résidents » (MSSS, 2019). En tenant compte des constats obtenus et afin d'assurer des soins d'hygiène buccale quotidiens auprès des personnes en perte d'autonomie physique ou cognitive, un programme ministériel des soins dentaires préventifs et curatifs est offert depuis 2019 par les hygiénistes dentaires, dentistes ou denturologistes dans les CHSLD.

« Une mauvaise hygiène buccale peut aussi engendrer d'importants problèmes de santé comme des pneumonies d'aspiration, des endocardites bactériennes, des bactériémies, des infections et des abcès » (MSSS, 2019). Afin de mieux contrôler cette problématique, les traitements préventifs seront accessibles aux usagers et seront effectués par des professionnels en soins buccodentaires en collaboration avec les équipes de soins.

Compte tenu que

Les usagers hébergés dans les différents CHSLD du CISSSMO sont une clientèle vulnérable et à risque de développer des infections (ex. : influenza, gastro-entérite et bactéries multi résistantes (BMR). Pour cette raison, nous devons assurer une protection contre la transmission des infections et contre la contamination croisée des pathogènes, pouvant être générées par le partage des équipements de soins buccodentaires.

Il a été démontré que l'environnement pouvait, au même titre qu'un contact direct avec les usagers, être responsable de l'augmentation du risque de contamination des mains des travailleurs de la santé (Stiefel & al., 2011). Il est à noter que le matériel de soins peut augmenter le risque d'exposition à la flore microbienne des usagers s'il n'est pas nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation (ASPC, 2016).

Les soins buccodentaires font partie du continuum des soins infirmiers dans les CHSLD. Afin d'adhérer aux bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections et de protéger les usagers et le personnel soignant, le Service de prévention et contrôle des infections désire encadrer cette pratique afin de prévenir des événements indésirables et de contribuer à minimiser le risque de contamination croisée de l'environnement.

Recommandations

- Compléter la formation de base en prévention et contrôle des infections #3938 disponible sur la plateforme de formation ENA (<https://fcp.rtss.qc.ca>);
- Effectuer l'hygiène des mains selon les 4 moments :
 - Moment 1 : avant de toucher à un usager ou à son environnement;
 - Moment 2 : avant une intervention aseptique;
 - Moment 3 : après un risque de contact avec du liquide organique;
 - Moment 4 : après le contact avec un usager ou son environnement.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) (masque de procédure/ appareil de protection respiratoire (APR), gants, protection oculaire et blouse à manche longue) si un risque d'éclaboussure par gouttelettes ou aérosols est présent soit lors des interventions dentaires à risque de production d'aérosol provenant des liquides biologiques (IDGA) et selon les pratiques de base sans risque d'IDGA (MSSS, 2021; INSPQ, 2021);
- Utiliser des gants à usage unique, les changer entre chaque usager et immédiatement après avoir touché l'usager ou son environnement. Les gants doivent être retirés et une hygiène des mains (HDM) doit être faite avant de se prémunir des matériaux dans le charriot;
- Changer les ÉPI et procéder à l'HDM entre chaque usager;
- Se munir d'un chariot de rangement avec une porte fermée pour disposer des ÉPI et le matériel nécessaire pour effectuer les traitements. Le chariot doit demeurer dans le corridor et, en aucun temps, il ne doit entrer dans la chambre des usagers. Dans l'éventualité où le professionnel a besoin de matériel de soins qui est dans le chariot de dentisterie, il doit s'assurer d'enlever ses gants et de procéder à l'hygiène des mains avant de manipuler le contenu du chariot;
- Procéder au nettoyage et à la désinfection du chariot entre chaque usager ainsi qu'à la fin de la journée avec une lingette désinfectante autorisée par le Service de prévention et contrôle des infections et fournie par le centre d'hébergement. Une formation sur le nettoyage et la désinfection des équipements (#1918) est disponible sur la plateforme de formation ENA (<https://fcp.rtss.qc.ca>);
- Remiser le chariot dans l'utilité propre de l'unité après l'utilisation;
- Reporter les soins dentaires non urgents chez un usager en précautions additionnelles (isolement). Dans l'impossible de reporter les soins, s'assurer du respect strict des précautions additionnelles ainsi que du nettoyage et désinfection des équipements de soins;
- Nettoyer et désinfecter préalablement la surface utilisée avec des lingettes désinfectantes avant de prodiguer les soins;
- Dédier un espace fermé dans le CHSLD pour les soins dentaires. Si aucun espace n'est dédié et que les soins sont donnés à la chambre de l'usager, apporter seulement le matériel requis pour le traitement à l'intérieur de la chambre et respecter les normes d'asepsie.
- Utiliser un écran protecteur pour l'usager (sur son thorax et la tête du lit) lorsque les soins sont faits dans la chambre de l'usager;
- Déposer un drap propre ou une alaise sur l'usager qui est couché dans son lit avant de débiter l'intervention afin d'avoir un espace de travail le plus propre possible;
- Retirer les écrans protecteurs ainsi que le drap ou l'aise après le soin et nettoyer/désinfecter les endroits souillés (ex : éclaboussures avec des lingettes désinfectantes);
- Nettoyer et désinfecter toutes les parties internes et externes de l'unité mobile après chaque utilisation selon les recommandations du fabricant;
- Cibler un endroit avec le Service de prévention et contrôle des infections pour effectuer la décontamination sommaire des dispositifs médicaux souillés nécessitant un pré-nettoyage et la désinfection de l'unité mobile incluant le système d'eau, et ce, en respectant les recommandations du fabricant.
- Excluant les urgences dentaires, suspendre la clinique dentaire ou le traitement lors d'éclosion ou de l'application des précautions additionnelles (ex. : influenza, gastro-entérite).

NB : dans le contexte de la pandémie de Covid-19, tout professionnel de la santé ne doit pas se présenter dans une installation lorsqu'il développe des symptômes d'allure grippale, de symptômes gastro-intestinaux (ex : gastro-entérite virale) ainsi que des symptômes s'apparentant à la COVID-19. S'il a eu une exposition à un cas positif, se référer au Service de santé, sécurité et mieux-être au travail (SSMET) pour des recommandations.

Afin d'encadrer une pratique sécuritaire tant pour les usagers que pour les professionnels en soins buccodentaires en lien avec l'approche pour les usagers non à risque, suspects ou confirmés de la Covid-19, se référer aux arbres décisionnels 1 et 2 ainsi qu'à l'annexe 7 de la directive intérimaire Covid-19-procédures buccodentaires (MSSS, 2021).

2- Recommandations spécifiques

- Consulter les responsables de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) de votre secteur pour les procédures de pré-nettoyage et obtenir une liste des contenants conformes à utiliser pour le transport des dispositifs médicaux en vue de leur retraitement;
- Utiliser des contenants fermés pour le matériel stérile recommandés par l'URDM de votre secteur;
- Suivre les recommandations du document d'information sur le contrôle des infections en lien avec la Médecine dentaire (Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, 2009).
- Élaborer une procédure pour le détartrage, laquelle doit inclure la gestion des liquides biologiques de façon sécuritaire.
- Élaborer une procédure de désinfection de l'unité mobile (partie externe, interne et système d'eau) en respectant les recommandations du fabricant.

Références

1. Agence de la Santé publique du Canada révisé. (2016). Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. Repéré à : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>
2. Institut National de Santé Publique de Québec.(INSPQ). (2014). Transport des dispositifs médicaux en vue de leur retraitement par un organisme externe. Guide de pratique. Repéré à : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1874_Transport_Dispositifs_Medicaux.pdf
3. Institut National de Santé Publique de Québec (INSPQ). (2021). SRAS-Cov-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins dentaires. Repéré à : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3169_prise-charge-tds_cliniques-dentaires.pdf
4. Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). (2021). COVID-19-Procédures Buccodentaires, phase 4 : prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie, directives intérimaires. Repéré à : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-027_pj_a1-procedures-buccodentaires.pdf
5. Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). (2019). Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD. Cadre de référence. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-231-28W.pdf>
6. Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. (2009). Document d'information sur le contrôle des infections. Médecine dentaire. Repéré à : https://www.odq.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/politiques/Contrôle_des_Infections.pdf
7. Stiefel, U., Cadnum, J.L., Eckstein, B.C., Guerrero, D.M., Tima, M.A., Donskey, C.J. (2011). Contamination of hands with methicillin-resistant Staphylococcus aureus after contact with environmental surfaces and after contact with the skin of colonized usager. *Infection Control Hosp Epidemiol.* Feb;32 (2), 185-187.

Rédigé par

Lisane Roy, Conseillère en soins infirmiers – volet prévention et contrôle des infections (PCI), secteur Suroît (1^{er} version du document, février 2019)

Chantal Bélisle, Conseillère en soins infirmiers – volet prévention et contrôle des infections (PCI), secteur Jardins Roussillon, (2^e version du document, septembre 2021)

Martha Florez, Conseillère en soins infirmiers – volet prévention et contrôle des infections (PCI), secteur Suroît (2^e version du document, septembre 2021)

Personnes consultées

Alexandra Domingue, conseillère en soins infirmiers volet PCI, secteur Suroît (septembre 2021)

Annie Marceau, Conseillère cadre -volet PCI, secteur Jardins Roussillon (février 2019, septembre 2021)

Carolynne Emard, Conseillère en soins infirmiers –volet PCI, secteur Jardins Roussillon (août 2021)

Emilie Ouellette, conseillère en soins infirmiers volet PCI, secteur Suroît (septembre 2021)

Emmanuelle Richard, Adjointe au directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée-volet PCI. Direction générale (septembre 2021)

Geneviève Benoit, conseillère-cadre volet PCI, secteur Suroît- Vaudreuil Soulange (septembre 2021)

Isabelle Laperrière, adjointe au directeur – volet PCI, DSIEU, CISSS de la Montérégie-Ouest (gestionnaire en service au moment de la consultation 1^{er} version du document, février 2019)

Karo-Line Sauvé, hygiéniste dentaire au CHCG (février 2019-août 2021)